



DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Commune de Garéoult

BILAN 2022

I - Rappel du dispositif

Initié à Garéoult en février 2017 dans le quartier « Ecart Centre » et étendu en 2018 au secteur sud-est, le dispositif « Participation citoyenne » vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Cette démarche permet également de créer du lien social entre les habitants.

Sans se substituer aux forces de l'ordre, ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Elle encourage les habitants à être acteurs de leur sécurité en mentionnant aux services d'ordre tout évènement jugé inhabituel ou suspect.

II – Suivi délits d'appropriation

Années	Nombre total de cambriolages	Secteur Ecart Centre	Secteur Sud Est	Secteurs non couverts par la participation citoyenne
2019	19	5	6	8
2020	10	4	3	3
2021	15	/	4	11
2022	23	6	9	8

(Chiffres communiqués par la gendarmerie)

Année	Nombre total de vols (*)	Secteur Ecart Centre	Secteur Sud Est	Secteurs non couverts par la participation citoyenne
2022	36	1	11	24

(Chiffres communiqués par la gendarmerie)

(*) vols d'effets personnels et/ou de véhicules

III – Actions menées en 2022

Sur le circuit de l'information

Faisant suite aux problèmes de diffusion des alertes, revue et partage avec les acteurs du dispositif du circuit de l'information (schéma en annexe 2)

- ✓ Les habitants remontent les alertes aux services d'ordre (police municipale ou gendarmerie en fonction de l'horaire)

- ✓ Dès que les alertes remontées par les habitants sont vérifiées, la police municipale informe les référents par mail en utilisant des groupes de diffusion tenus à jour par la cohésion sociale
- ✓ Les référents quartier diffusent ensuite les alertes à la vigilance aux adhérents de leur secteur, via les adresses mail communiquées par les habitants lors de leur adhésion au dispositif

Sur l'accompagnement des référents quartier

- Revue de la répartition des secteurs entre les référents : l'objectif est que, à terme, toutes les rues incluses dans le périmètre du dispositif soient exhaustivement attribuées à un référent
- Mise en place d'une charte « Participation citoyenne » (Annexe 1) destinée à assurer l'information des référents de secteur, sur leur rôle et missions.

Cette charte :

- ✓ A été élaborée conjointement par le service Cohésion Sociale, la Police municipale et les Référents de secteur
- ✓ Définit les comportements et réflexes à adopter par les citoyens référents
- ✓ Contient également des informations utiles sur l'organisation de la prévention de la délinquance
- ✓ Sera utilisée par la police municipale pour l'information des futurs référents
- Participation au Forum des Associations de septembre 2022 pour faire connaître le dispositif et faire appel au bénévolat
- Propositions de la Gendarmerie pour améliorer le dispositif de prévention :
 - ✓ Possibilité d'inscription des référents sur le « SIP », système de reconnaissance priorisé de la Gendarmerie : démarche individuelle
 - ✓ Information des référents sur l'opération tranquillité séniors : dispositif qui permet aux personnes âgées vivant seule de s'inscrire auprès des services de la Gendarmerie afin d'être reconnues prioritaires lorsqu'elles contactent leur service.
 - ✓ Proposition d'une formation sur les arnaques à mettre en place en 2023)

Sur l'animation du dispositif

- Mise à jour de la rubrique d'information « participation citoyenne » sur le site de la ville de Garéoult
- Mise en place de panneaux de signalisation « Participation citoyenne » dans les secteurs manquants (12 au total)

Sur le pilotage du dispositif

Signature d'un nouveau protocole avec la Préfecture du Var en décembre 2022 en vue d'une extension du dispositif à l'ensemble de la commune.

III – CONCLUSION

Après une période de remise en route le dispositif fonctionne et les différents acteurs sont mobilisés.

Les référents bénévoles sont satisfaits de leur rôle et du lien social qu'ils ont pu créer avec les habitants de leur secteur.

Cependant, l'attribution des secteurs n'est pas toujours possible en proximité immédiate du domicile du référent, ce qu'ils déplorent. La diffusion par mail des alertes permet de pallier partiellement cet inconvénient.

Concernant l'efficacité du dispositif par rapport aux délits d'appropriation, on constate qu'après une baisse, sans doute liée au COVID, leur nombre évolue légèrement à la hausse. A noter que pour 2022, nous avons intégré au bilan les vols sur lesquels le dispositif peut également avoir un effet dissuasif.

Pour 2023, il est prévu le déploiement du dispositif sur l'ensemble de la commune avec l'accueil de nouveaux référents, la mise en œuvre de la Charte Participation citoyenne et une formation sur les arnaques dispensée par la Gendarmerie.



Charte participation citoyenne

° Présentation des différents dispositifs de prévention de la délinquance existants

- Le CISPDR (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) au sein de la communauté d'agglomération de la Provence Verte : Cadre de réflexion, de concertation et d'action dans le domaine de lutte contre l'insécurité, la prévention de la délinquance et la radicalisation sur le territoire
- La Cellule de Veille Educative (CVE) : démarche locale consistant à mobiliser et coordonner les professionnels de l'éducation et de l'action sociale afin de repérer les enfants et les jeunes en situation de rupture sociale, scolaire ou éducative et de proposer des solutions éducatives et/ou sociales partenariales adaptées sur des situations particulières ou sur des thématiques plus générales.
- La police municipale dont le rôle est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques
 - o Contact : 04.94.80.94.94 ou pm.participation@gareoult.fr
 - o Ouverture du lundi au jeudi de 8h30/12h00 et 13h30/17h15 ; le vendredi de 8h30/12h00 et 13h30 à 16h00
 - o Présence d'un policier municipal, référent participation citoyenne
- La vidéoprotection mise en œuvre par la police municipale
- L'OTV (Opération Tranquillité Vacances), dispositif de surveillance renforcé des habitations, activé par la police municipale sur demande des habitants
- La participation citoyenne déployée en 2017 sur le secteur Ecart Centre, en 2018 sur le quartier Sud Est : Surveillance « vigilante » et alerte auprès des services d'ordre de la part des habitants ; alerte via les référents par les services de police municipale

° Rassurer les riverains et les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention

- Prendre contact avec les administrés de son secteur pour présenter le dispositif « Participation citoyenne »
- Communiquer sur les chiffres de la délinquance et notamment sur l'impact du dispositif
- Rappeler lors des visites, les gestes élémentaires de prévention
 - o Protéger les accès (volets, grilles, éclairage programmé, alarme,...)
 - o Être prévoyant (copie factures, photos objets de valeur,...)
 - o Être vigilant (bien lire son contrat d'assurance, ne pas laisser entrer chez vous un inconnu,...)

./..

Commune de Garéoult – Service Cohésion Sociale – Charte Participation Citoyenne – Juin 2022

- Ne pas commettre d'imprudence (pas d'identification sur vos clefs, ne pas laisser ses fenêtres ouvertes en cas d'absence, ne pas laisser d'échelle accessible dans vos jardins)
- Avant de partir en vacances, penser à prévenir vos voisins ou vous inscrire sur OTV
- Partager les bonnes pratiques en termes de transmission des alertes

° Expliquer le comportement à adopter en cas d'évènement suspect

- Savoir identifier une situation inhabituelle : quelles questions se poser ?
 - ✓ Que se passe-t-il ? (objet)
 - ✓ Pourquoi ? (motif)
 - ✓ Quand ? (moment)
 - ✓ Qui ? (individu)
 - ✓ Moyens utilisés (éléments d'identification)

° Indiquer comment prendre et retranscrire rapidement des informations pour une rapidité d'intervention

- Face à une situation de flagrant délit, je fais le 17
- Face à des suspicions de repérage ou de situations anormales, j'alerte la police municipale et/ou la gendarmerie
- Dans tous les cas, indiquer les éléments de description suivants
 - Sur les personnes (sexe, type, âge, taille, cheveux,.....)
 - Sur les moyens de locomotion (véhicule, marque, immatriculation, couleur, autocollants, direction empruntée, nombre....)
 - Présence d'animaux

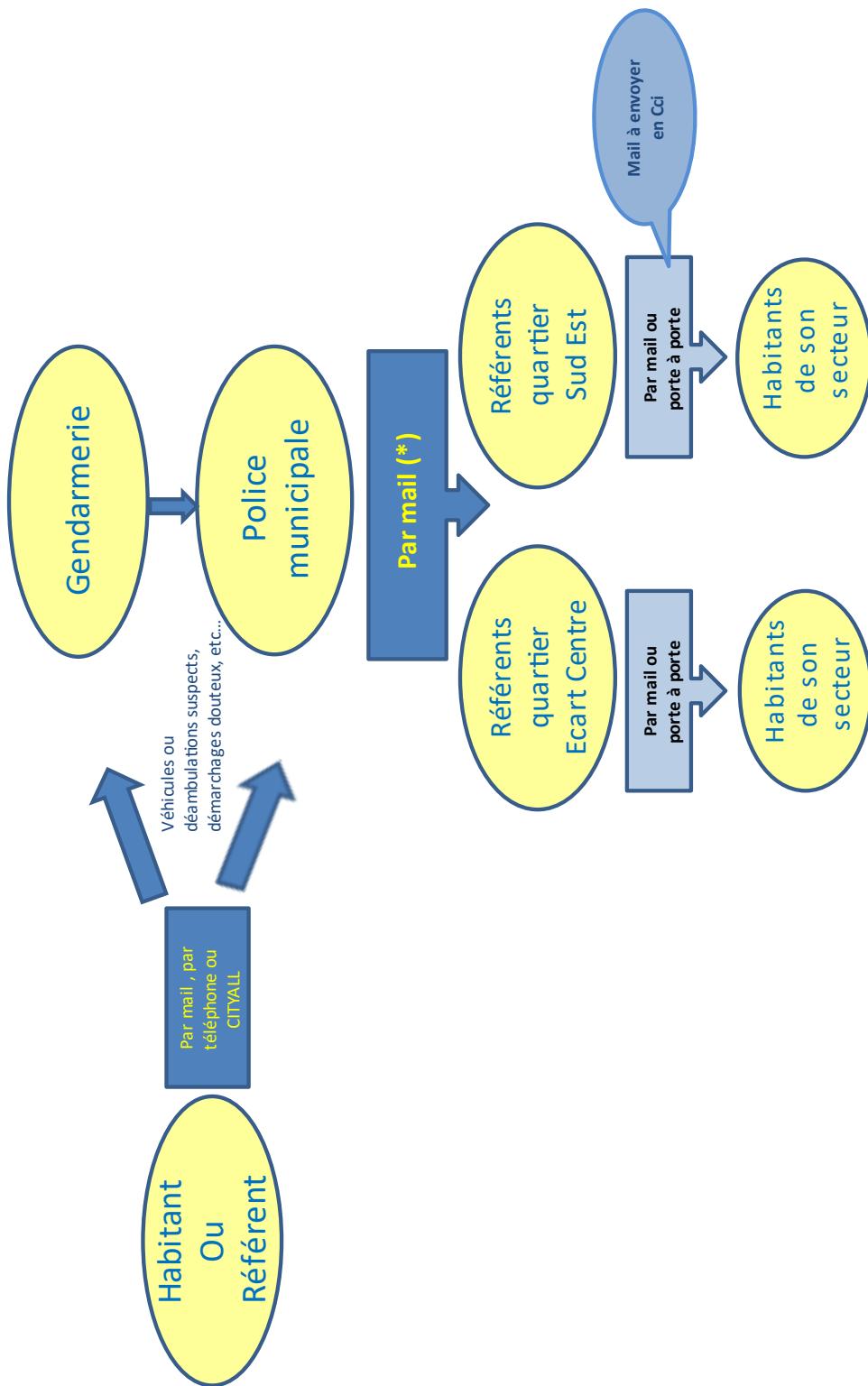
° Ne pas se substituer aux forces de l'ordre mais être acteur de la sécurisation de son environnement

- Relever tout fait qui semble anormal en étant capable de faire preuve de discernement
- Porter une attention toute particulière à son environnement
- Diffuser auprès des habitants les conseils prodigués par la police municipale
- Rendre compte en retour des informations et signalements constatés
- Être à l'écoute des personnes vulnérables et leur proposer aide et assistance des services municipaux concernés
- Participer aux réunions de coordination du dispositif en tant que porte-parole des administrés rencontrés

° Tenir informer les forces de l'ordre et/ou les services municipaux des signalements complémentaires

- Retranscrire si besoin par mail au service Cohésion Sociale et/ou à la police municipale les informations complémentaires recueillies lors des rencontres (lien social)
- En cas d'alerte remontée par un habitant du secteur, remonter toute information complémentaire utile à la police ou la gendarmerie

Circuit de diffusion suite évènements



(*) pm.participation@gareoult.fr – Copie : Maire, 1^{er} Adjoint, Adjoint en charge de la PM, Adjointe Cohésion Sociale, DGS, Service cohésion sociale